



**Commune de
Bursinel**

PRÉAVIS MUNICIPAL No 7 - 2024

Point à l'ordre du jour du Conseil Général du 9 octobre 2024

Commission Règlement et Convention

Déléguée Municipale : Eva Schultz

Objet : Projet du nouveau Règlement de police

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Règlement de police de la Commune de Bursinel date du 29 juillet 2009. Au vu de l'évolution toujours plus rapide de notre société, une mise à jour s'impose.

Le projet du nouveau Règlement a été rectifié et complété par la Municipalité et soumis en consultation préalable à la Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC). Quelques modifications d'usages ont été apportées par la DGAIC, ceci essentiellement en ce qui concerne l'aspect juridique de certains articles.

En conclusion :

- vu le préavis municipal No 7 – 2024 du 9 octobre,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- entendu le rapport de la Commission Règlement et Convention,

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le nouveau Règlement de police de la Commune de Bursinel tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 avril 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic :
Vincent Burnier



La Secrétaire :
Christiane Gerber